



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-12-DEL-319

OBJET :
FINANCES –
ADOPTION DE LA
DECISION
MODIFICATIVE N°3
POUR L'ANNEE 2024

RAPPORTEUR :
Monsieur le MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 21

VOTANTS : 30

Le 23 décembre 2024 à 18H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Jeudi 19 décembre 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVE, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Jonas MAURY, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Pascal GILLES.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Gilles GAILLARD à Madame Catherine EVANO, Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI à Madame Fabienne TANTI, Madame Mélody SENAT à Monsieur Jonas MAURY, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Yvon ROSCONVAL à Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON à Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Sophie FONTAINE à Madame Sophie KERIGNARD.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Fabien TANTI, Mélody SENAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Sophie FONTAINE.

ABSENT(S) : Monsieur Marc FONTAINE, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Line WENZEL.



OBJET : FINANCES – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR L'ANNEE 2024

VU le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.1612.11,

VU l'arrêté de la Préfecture des Yvelines du 05/06/2024 portant règlement du budget primitif 2024 au titre du budget principal de la commune, après avis rendu le 23/05/2024 par la chambre régionale des comptes,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 27 novembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de procéder à des ajustement techniques et budgétaires figurant dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE

ART. 1^{ER} : D'ADOPTER la Décision modificative n°3 pour le budget de la ville qui se résume comme suit :

DESIGNATION – DM3 2024	CODE ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT					
Autres charges de gestion courante (65)	65888		140 000,07 €		
Résultat de fonctionnement reporté (002)	002				140 000,07 €
Virement à la section de d'investissement (023)	023		40 000,00 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	7811				40 000,00 €
Virement à la section de d'investissement (023)	023	50 000,00 €			
Opérations d'ordre de transfert entre section (042)	6811		50 000,00 €		
Total Fonctionnement		50 000.00 €	230 000,07 €	0.00 €	180 000,07 €
Total Général fonctionnement		180 000,07 €		180 000,07 €	

INVESTISSEMENT					
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	001	402 072,44 €			
Excédent de fonctionnement capitalisée (10)	1068		402 072,44 €		
Virement de la section de fonctionnement (021)	021				40 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	280422		40 000,00 €		
Virement de la section de fonctionnement (021)	021			50 000,00 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	280... 281...				50 000,00 €
Total Investissement		402 072,44 €	442 072,44 € €	50 000,00 €	90 000,00 €
Total Général investissement		40 000,00 €		40 000,00 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20241223-N202412DEL319-DE
Date de télétransmission : 03/01/2025
Date de réception préfecture : 03/01/2025